

La place de l'agriculture dans la métropole verte

Nostalgies, utopies et réalités dans l'aménagement des territoires aux franges urbaines

The place of agriculture in the «green metropolis»

Nostalgia, utopia and realities in the development of periurban territories

Par Roland Vidal et André Fleury Publié le 09/02/2009 sur Projet de Paysage - www.projetsdepaysage.fr

Introduction

L'objet de cet article est de discuter la coconstruction des territoires dans les franges urbaines, là où les extensions de la ville rencontrent les territoires agricoles qui l'entourent. Nous essaierons de montrer comment cette rencontre peut prendre des formes variées, de la simple consommation de l'espace agricole par l'étalement urbain, à des formes diverses de coopération entre les deux mondes aboutissant à des « projets de territoires agriurbains » plus ou moins élaborés.

L'expansion des grandes villes qui accompagne la révolution industrielle dans le monde occidental donne d'abord naissance à un souci de protection des espaces naturels, perçus comme menacés du fait que l'urbanisation du monde ne semble plus avoir de limites. Ce premier souci donne lieu à de nombreuses mesures réglementaires et soulève un certain nombre de débats auxquels le monde de l'agriculture n'est convié que tardivement.

Entrée malgré elle dans une réflexion sur le territoire qui oppose d'une façon souvent tranchée l'*artificiel* de la densité urbaine au *naturel* des espaces ouverts, l'agriculture a longtemps eu du mal à trouver sa place, tiraillée entre une réalité économique qui l'accuse d'être *productiviste*, et une image champêtre et protectrice de la nature qu'on aimerait la voir porter mais qu'elle a du mal à assumer.

Il aura ainsi fallu 40 ans à la Région Île-de-France pour intégrer les logiques de fonctionnement de l'agriculture dans les priorités de son schéma directeur. Cette évolution traduit la prise en compte très progressive d'une réalité pourtant immuable : les paysages agricoles tant convoités par les cultures citadines sont toujours le résultat de l'activité économique que les agriculteurs exercent sur un territoire qui, de ce fait, a cessé d'être naturel pour devenir *agricultuel*.

Pourtant, les débats sur ce sujet sont encore loin d'être clos, notamment au sein des parcs naturels régionaux (PNR) périurbains de la Région Île-de-France. La notion d'*agriculture naturelle* y est encore présente, tandis que les références sur ce que doit être le paysage agricole d'un PNR sont encore davantage nourries d'images nostalgiques plus ou moins réinventées que d'une réelle connaissance du monde agricole. À ce type de gouvernance, qui évolue d'ailleurs depuis quelques années, s'oppose la politique des projets agriurbains qui se donnent pour objectif de rendre compatible l'extension des villes et de leurs infrastructures avec les besoins fonctionnels des exploitations agricoles.

Mais ces projets restent ponctuels, même s'ils bénéficient aujourd'hui du soutien affiché de la Région, et ils

sont tous issus d'initiatives locales singulières. Ils ne sont pas reproductibles en tant que tel, et les idées dont ils sont porteurs ne transparaissent pas beaucoup dans les projets que dessinent les professionnels de l'aménagement. On a pu l'observer notamment en analysant les réponses au concours d'idées de l'OIN de Saclay (2007), qui sont bien plus porteuses de nostalgie (l'attachement à la « petite ferme ») que d'idées anticipatrices dignes des grands utopistes du XIXe siècle.

Cette difficulté à intégrer la réalité du monde agricole tient sans doute à une rupture déjà fort ancienne entre le monde de la culture citadine et celui de l'agriculture. C'est à revenir sur cette séparation des deux mondes, qu'ont entériné les milieux de la recherche et de l'enseignement, que s'attache le Cerapt¹, collectif récemment créé entre une école de paysage (l'ENSP de Versailles), une école d'architecture (l'ENSA de Versailles) et une école d'agronomie (AgroParisTech).

Le concept de ville nature² et sa mutation

La nature a d'abord été l'objet central de la réflexion sur les espaces ouverts ; on peut à ce titre rappeler le rôle important que joua Olmsted au XIXe siècle en Amérique du Nord. Il a été l'initiateur des grands parcs naturels américains ; en créant Yellowstone, il avait déjà insisté sur les risques induits par la fréquentation et l'aménagement récréatif sur la fragilité des écosystèmes et corollairement sur la nécessité de leur isolement rigoureux. Au XXe siècle, cette fragilité est largement démontrée depuis que de nombreux travaux montrent l'altération d'écosystèmes naturels.

La nature et la ville

La question de la nature fait l'objet d'un débat quasi-permanent lorsqu'il s'agit de fragments de forêts que l'extension urbaine a enclavés, tels le parc montréalais du Mont-Royal, la forêt bruxelloise de la Soigne ou les bois parisiens de Boulogne ou de Vincennes ; sont-ils des espaces de nature, à préserver ou restaurer en tant que tels, ou des parcs forestiers urbains à aménager pour la fréquentation récréative ?

En fait, ce sont bien des parcs aménagés pour l'usage urbain ; ils se trouvent même dotés d'une certaine autonomie économique, puisque leur financement est assuré d'une part par les collectivités publiques dont les citoyens ont un droit éminent d'accès, d'autre part par les redevances des activités de loisirs qui s'y sont développées. Tout au plus intègre-t-on dans les systèmes techniques de gestion des mécanismes écosystémiques (*la gestion différenciée*) et recherche-t-on une meilleure adaptation au contexte social local : la conduite des bois parisiens de Bondy et de Boulogne diffère du fait du contexte social.

À la manière des parcs naturels, le premier mot d'ordre, dans les années 1960, a été la *libération* de la nature, partant sa protection intégrale. Le concept central était alors le *climax* ; l'abandon agricole était vécu par les écologistes comme une bénédiction, puisque les dynamiques écosystémiques pouvaient jouer à nouveau. Certains paysagistes ont alors proposé de s'appuyer résolument sur l'écologie du paysage. Mais les limites de cette liberté sont vite apparues en milieu périurbain, tant pour les obstacles à la fréquentation récréative ou pédagogique (d'après le jeu de mots Olivier Turquin³, le public aime la nature *typique* mais guère la nature *qui pique*, celle des ronces ou des moustiques !...), que pour la liberté donnée aux usages asociaux, le moindre d'entre eux étant le dépôt sauvage de détritrus. La rapidité d'atteinte des premiers stades d'évolution (la *lisière* s'établit en moins de 10 ans) a induit l'émergence d'un second mot-clé pour la nature dans les années 1980, la *biodiversité* ; elle est maximale dans l'état de lisière, ce qui renforce sa valeur du point de vue du paysage urbain. Sa légitimité s'est enrichie de la conscience croissante des graves

inconvenients de l'érosion génétique.

Par contre, les agrosystèmes ont pratiquement été exclus des espaces de nature, précisément à cause de la distanciation entre les citadins et l'agriculture, achevée par l'image négative donnée lors de la crise de la politique agricole commune (PAC). Alors que l'idée de campagne s'était construite depuis la Renaissance sur la multifonctionnalité (avant la lettre) des systèmes économiques producteurs agricoles ou forestiers, les usages économiques et récréatifs sont devenus antagoniques ces dernières décennies. En s'ouvrant au public, les forêts périurbaines françaises perdaient leur fonction économique de production de bois au motif de l'incompréhension par les citadins des logiques systémiques de la filière bois.

Les agricultures plurielles de la ville

Deux facteurs ont cependant joué en faveur de la réinsertion de l'agriculture dans la logique urbaine. Le premier est que, dans les pays de vieille culture agraire comme en Europe du nord-ouest, ou en Amérique du Nord (Nouvelle Angleterre, Nouvelle France), l'agriculture reste une constituante essentielle de l'identité nationale ; ainsi, à Ottawa, la *ceinture de verdure* rend hommage à l'eau, à l'agriculture et à la forêt comme éléments fondateurs du pays. Il en est de même en France où son retrait, matérialisé par la friche, est néanmoins davantage vécu comme un recul de la civilisation que comme retour de la nature. Aussi, la grande majorité des citadins d'Île-de-France continue d'apprécier les paysages agricoles, comme ils l'ont montré lorsque la Région Île-de-France les a invités à photographier la campagne⁴.

Le second facteur, d'émergence récente, est la conscience croissante du coût environnemental de la distance de l'approvisionnement alimentaire, avec un nouveau mot-clé, le compte des *food-miles*. Ce concept, apparu en Amérique du Nord, voudrait mettre en avant le fait que la protection de l'environnement passe aussi par une réduction de la distance, mesurée en *miles*, que parcourent les aliments avant d'arriver dans l'assiette des consommateurs.

Les filières agro-économiques sont passées du local au global...

Historiquement, l'agriculture vivrière est consubstantielle de la ville et participe de sa gouvernance, tant qu'aucun réseau logistique à longue distance n'est fonctionnel. Les villes de la Haute Antiquité, comme les villes neuves coloniales continentales, avaient besoin de s'assurer de leur approvisionnement en frais pour se maintenir ; l'agriculture participait alors de la gouvernance urbaine. C'était encore le cas à Paris à la fin du XVI^e siècle quand les maîtres jardiniers formaient une des corporations de la ville (Phlipponeau, 1956). Les progrès logistiques et des systèmes de conservation ont toujours transformé le cadre d'action et de pensée des agriculteurs, comme, dans l'Antiquité, l'avait fait la navigation dans les mers fermées (Baltique, mers d'Extrême-Orient, Méditerranée) ; Carthage est alors à la fois l'un des greniers (grains, huile, vins) et l'une des campagnes de la Rome antique. Les transports et les systèmes de conservation modernes s'étendent désormais à la planète, avec en corollaire la concentration des entreprises à tous les maillons de la filière : la production agricole (négociants et coopératives agricoles, exploitations de grande taille), les marchés de gros et centrales d'achat, la grande distribution et la cuisine industrialisée (plats cuisinés, restauration collective, etc.). On constate de même la mondialisation du marché des produits à forte identité sociale : ceux d'appellation d'origine contrôlée, liés à un terroir et à un mode de production, ou labellisés par leur système de culture ou d'élevage (agriculture biologique, produit fermier).

Corollairement, le fossé s'est creusé entre producteurs et consommateurs. Les filières agroalimentaires ont d'abord été interrogées sur la qualité sanitaire et organoleptique des aliments, puis sur la dégradation

environnementale (qualité des eaux, changement climatique dû aux gaz à effet de serre). Aussi des systèmes indépendants de certification instaurant des signes de qualité se sont-ils développés. L'incorporation des coûts environnementaux de transport dans le prix des produits par la création de taxes spécifiques s'annonce.

...mais reviennent partiellement au local

De telles démarches redonnent à la fois de la valeur (identité, fraîcheur et goût) aux produits de proximité, et de la rentabilité à la production locale, quel qu'en soit le système d'organisation : vente sur le marché forain ou à la ferme par le producteur, points de vente collective par des producteurs de frais, de produits fermiers ou par des transformateurs artisanaux. Ces filières, encore vivaces dans des pays du Sud, ont été laminées au Nord par la concurrence sur les prix et par les modes de vie modernes qui dévalorisent le travail domestique, privilégient les conditionnements agroalimentaires sophistiqués (plats précuisinés, restauration collective), renvoyant la cuisine familiale à des pratiques festives.

Il existe désormais tout un foisonnement d'idées inspirées des *Teikei* japonais nés vers 1960. Il s'agit de substituer un autre rapport producteur/consommateur que celui du marché concurrentiel, en établissant une relation directe. La plus connue s'appuie sur le concept de *Community Supported Agriculture*, ou CSA (Hiroko, 2007), qui instaure une solidarité entre consommateurs et agriculteurs, garantissant à la fois la qualité des produits et la sécurité économique de l'agriculteur. Ce concept a inspiré en France les AMAP⁵. Certains acteurs réhabilitent la valeur sociale du repas familial et du travail domestique, bien que d'autres soulignent qu'acheter des légumes frais, c'est retrouver aussi la contrainte des tâches d'épluchage et de préparation culinaire.

Contrairement à une opinion courante, les filières courtes ne sont pas nécessairement le fait de petites exploitations familiales : telle exploitation maraîchère près de Paris vend sur plus de trente marchés hebdomadaires avec ses dix salariés ; une autre, qui approvisionne désormais trois associations de type *consomm'acteurs* et participe d'un réseau coopératif, a pu même embaucher deux salariés de plus.

Le développement des agricultures hors marché

Concomitant au développement urbain depuis des millénaires, le marché limite la relation du producteur au consommateur au champ économique, alors que les agricultures à finalité non-économique entendent instaurer d'autres relations à partir de la multifonctionnalité de l'acte de production. De ce fait, elles ont par essence leur place dans les préoccupations de la ville et participent déjà à la gouvernance urbaine. L'agriculture de plaisance connaît de multiples formes. À l'époque classique, tout notable se devait d'avoir son potager ou son verger, et de se mettre en valeur en utilisant des techniques avancées (figuiers du Potager du roi et orangers à Versailles, citronniers des lacs italiens, etc.). Mais l'agriculture de plaisance, c'est aussi celle des jardins familiaux, et celle des banlieues pavillonnaires, si décriées par ailleurs. L'agriculture des crises sociales renaît dès que la disette revient, du fait de crises économiques ou financières qui privent nombre de personnes de l'accès au marché, ou du fait de ruptures physiques des voies d'acheminement des denrées (guerres, blocus, etc.). Des politiques publiques locales cherchent alors à résoudre ces crises, notamment en forçant l'accès à la terre pour que les habitants recréent le jardinage familial. En témoignent, par exemple, l'appel lancé par des responsables politiques d'Asie du Sud-Est pendant la crise financière de 1997 (« Fonctionnaires, cultivez votre jardin... »), ou l'appropriation de terres pas ou peu utilisées par des paysans chassés des campagnes par les guerres civiles ou la pauvreté dans

certaines pays du Sud. On peut y associer l'exclusion sociale contemporaine, crise urbaine dramatique que l'agriculture communautaire tente parfois de corriger, le jardinage collectif apparaissant comme un correctif aux processus de désocialisation et un outil de facilitation de l'insertion sociale.

Conséquences pour l'agriculture

Ces agricultures plurielles ne doivent cependant pas occulter la coévolution des filières internationales d'approvisionnement et des comportements alimentaires contemporains qui ont introduit une variété de produits incomparablement plus grande que celle que pourra offrir l'agriculture locale. D'ailleurs, les consommateurs opposent souvent l'idéal (je préfère acheter au marché) à la pratique (j'achète surtout en grande surface et, de plus en plus, des aliments surgelés...) et beaucoup sont rebutés par le travail qu'implique la préparation des fruits et légumes frais. De plus, en privilégiant leur activité professionnelle, nombre de femmes, notamment en France, ont rompu avec le modèle traditionnel du partage des tâches et n'ont ni le temps ni le désir de retourner à leur cuisine de jadis.

Pour répondre à ces attentes quelque peu contradictoires, les espaces de l'agriculture périurbaine doivent faire l'objet d'une organisation du territoire adaptée à la fois aux désirs des citadins et aux contraintes de l'économie agricole. Ces dernières relèvent d'abord de la dimension des espaces de l'agriculture. La taille des parcelles et des exploitations ne peut que correspondre aux types de productions pratiquées : une ferme céréalière ne s'adapte pas aussi aisément qu'une exploitation maraîchère à la structure parcellaire qu'imposent souvent les franges urbaines. Le déplacement des engins agricoles entre les champs, les lieux de stockage et les hangars, ne doit pas non plus être entravé par les réseaux de circulation, trop souvent conçus en fonction des seuls besoins périurbains ou interurbains.

Ces agriculteurs ne sont d'ailleurs pas figés sur cette seule activité : nombre d'entre eux, au comportement de longue date entrepreneurial, ont introduit de nouvelles activités afin de répondre aux attentes citadines de multifonctionnalité agricole ; mais ils savent que ces activités requièrent souvent un paysage rural (*pick your own*, marché à la ferme, activités récréatives, équestres ou pédagogiques, etc.) ou parfois le maintien de grandes surfaces agricoles (recyclage de déchets verts et autres déchets urbains). De plus, de telles activités impliquent une vaste aire de chalandise ; les « petites fermes » à dominante maraîchère, fruitière ou d'élevage, tant valorisées par des citadins (ou des professionnels de l'aménagement...), trouvent difficilement leur place économique.

Les grandes exploitations, notamment céréalières, qui constituent la majorité du paysage agricole des plaines qui entourent les grandes villes françaises (non seulement l'Île-de-France, mais aussi Lille, Toulouse, etc.) ne sauraient donc être exclues des projets territoriaux agriurbains, même si elles ne sont pas de nature à s'insérer dans un marché local. Leur grande dimension, au demeurant relative par rapport à d'autres pays, qui singularise les paysages de ces plaines (telles que celles en Île-de-France, dans la Beauce, la Brie ou dans la plaine de France), pourrait être la meilleure garantie du maintien de ces espaces ouverts dont les habitants des villes denses sont demandeurs.

La mutation urbaine de l'agriculture

Dès que l'intérêt des villes pour l'occupation agricole de l'espace ouvert périurbain s'est révélé, des coordinations se sont établies entre les responsables urbains et agricoles, sous des formes extrêmement variées selon les contextes. En France, les premières initiatives sont venues de régions soit fortement

urbanisées, soit d'agricultures bien organisées.

Évolution de la planification en Île-de-France

La région Île-de-France a dû précocement réfléchir aux questionnements de la nature en ville. Dès la fin des années 1950, l'État avait engagé la réflexion par un document cadre, le plan d'aménagement et d'organisation générale (PADOG). Comme dans la plupart des villes anciennes, le plan urbain de Paris avait été produit par le cumul d'initiatives publiques ou privées, souvent en médiocre cohérence les unes avec les autres. Haussmann, vers 1860, avait limité sa réorganisation de Paris au centre de la ville, en ignorant la banlieue. Il faut attendre les années 1960 pour qu'une approche d'ensemble de l'agglomération soit engagée.

1965 : Réorganiser la ville étalée

Ce premier SDRIF⁶ est profondément urbain ; il a comme enjeu de désengorger la ville centre et pour cela situe sa réponse à l'échelle de l'agglomération. Les deux principales actions ont été :

- de créer à 30 km de la capitale des villes nouvelles qui, en réunissant les lieux d'habitat, de travail, de culture et de loisir, devaient atténuer les déplacements vers Paris ;
- de coordonner et d'étendre les réseaux régionaux de déplacement, tant routiers que ferroviaires (cf. le Réseau express régional ou RER).

Ce document ne fait pas mention de l'agriculture, dont d'évidence l'espace n'a pas d'utilité urbaine. En particulier les villes nouvelles ont délibérément gommé l'histoire agraire de leur site, sauf à maintenir des corps de ferme çà et là, un verger à Cergy et à réunir quelques traces dans un écomusée (Sénart). L'idée dominante était qu'on ne séduirait pas habitants, investisseurs et promoteurs en affichant la ruralité. Seule est évoquée la campagne, regard urbain sur l'espace rural, parce que le modèle résidentiel familial en vigueur associait la maison de campagne au logement citadin.

1976 : Introduire l'espace ouvert dans le projet métropolitain ; esquisse d'une territorialisation verte

La nouveauté essentielle de ce SDRIF est qu'il place des espaces ruraux sous la responsabilité politique urbaine, au titre d'une fonction inédite d'équilibrage du tissu bâti. C'est pourquoi le SDRIF veut enfermer le tissu bâti dans une limite de discontinuité afin que l'espace rural joue bien le rôle de zones naturelles d'équilibre. Corollairement, les pouvoirs publics veulent canaliser l'urbanisation nouvelle parisienne future sur deux grands axes parallèles à la Seine définis par les villes nouvelles et situés respectivement au nord-est (Marne-la-Vallée/Cergy-Pontoise et au sud-ouest Evry et Sénart/Saint- Quentin-en-Yvelines). À l'extérieur de ces zones urbaines, les espaces ouverts sont mis en défens afin de remplir la fonction d'équilibre. Cependant, l'agriculture n'a pas vraiment droit de cité puisque seuls les espaces de la forêt et de la nature présentent un intérêt pour la ville (récréation et éducation citadines). Le pouvoir régional va prendre conscience de la faiblesse d'un dispositif qui se contente de délimiter et n'empêche pas l'altération continue de l'agriculture en frange urbaine. Mais l'action publique, via l'Agence des

espaces verts, se limitera à envisager des scénarios de reprise des espaces *abandonnés* par l'agriculture économique. On envisage alors de territorialiser les espaces voués à demeurer ouverts en adaptant le concept de parc naturel régional à ce contexte urbain ; le premier essai sera le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, projet conduit par Philippe Saint Marc.

1994 : Reconnaître l'agriculture pour sa multifonctionnalité et son paysage

Sa grande innovation est la définition d'une ceinture verte et paysagère, dédiée aux habitants du noyau urbain central à des fins de détente et de récréation. Les collectivités locales sont clairement appelées à renforcer le dispositif de protection de ces espaces ouverts ; la région donne l'exemple en faisant racheter par son Agence des espaces verts à un promoteur immobilier plus de 300 ha sur le plateau de Saclay, et en les louant par bail à long terme à des agriculteurs. Le discours sur l'agriculture se clarifie en direction de la production de frais, avec un premier encouragement aux filières courtes. Par ailleurs, les initiatives d'agriculture hors marché (jardins familiaux) sont bien accueillies.

Cette ceinture verte sépare le cœur urbanisé de la couronne rurale où les communes se voient reconnues la latitude d'un développement *modéré*. Il l'est effectivement dans de nombreuses communes, notamment dans celles où des acteurs de l'espace sont sensibles soit à la qualité de leur patrimoine rural, soit à la permanence des formes territoriales agricoles. Par contre, d'autres communes choisissent le développement ; il s'ensuit des extensions urbaines qui frisent quelquefois l'anarchie.

2008 : Généralisation de la territorialisation

Le projet⁷ tire parti de l'expérience acquise : les espaces ruraux et bâtis doivent être soumis à une même autorité locale, qui les constitue en territoires relativement autonomes par rapport à la ville-centre, chacun d'entre eux assumant l'invention d'une nouvelle gouvernance intégrant les acteurs des espaces ruraux, et notamment les agriculteurs. En suscitant la création de Pays ou de PNR sur ses limites rurales, la région se dote d'une véritable frontière verte. Corollairement, un nouveau principe de planification apparaît : défendre la fonctionnalité agricole des espaces ouverts protégés (maintien ou restauration d'équipements agricoles de proximité, des réseaux de circulation agricole et de la sécurité foncière à long terme).

Ce projet a un sens politique visible : mettre en place une ville-archipel (la grande ville au centre, les petites villes ou les villes nouvelles en périphérie) et convaincre ainsi que la région est véritablement le Grand Paris que les pouvoirs publics veulent désormais mettre en place. Cette politique porte cependant le risque d'exporter hors de la région l'urbanisation négligente, voire le désordre urbain.

Autres initiatives remarquables en France

C'est sans doute à Rennes qu'est née (dès les années 1960) la planification précautionneuse de l'espace agricole. L'agglomération a très tôt organisé la cohabitation constructive entre la ville et sa périphérie par la réorganisation urbaine rigoureuse (contention de la ville centre, partage de la taxe professionnelle et définition de six pôles d'urbanisation) et par l'acceptation d'une ceinture verte où sont bien présents des systèmes intensifs d'agriculture et d'élevage.

La région Rhône-Alpes a également donné l'exemple d'un engagement de l'agriculture dans les politiques de

planification dès la fin des années 1970, afin de lutter contre le mitage de l'espace agricole et de régulariser le transfert des terres à l'urbanisation. Mais surtout, une initiative agricole grenobloise portée par l'association d'agriculteurs périurbains, l'ADAYG⁸, a entrepris d'instaurer de nouvelles relations ville/agriculture, d'abord économiques, puis pédagogiques, pour enfin parvenir à l'élaboration d'une vraie politique de paysage. Rennes, Grenoble et quelques autres villes ont créé en 2000 une association originale Terres en Villes⁹, construite sur la base d'un partenariat local rigoureux entre l'entité urbaine (souvent représentée par le président de la communauté d'agglomération) et celle de l'agriculture (représentée par le président de la chambre d'agriculture). Terres en Villes a créé une banque d'expériences commune à ses villes adhérentes, actuellement une vingtaine (la dernière étant l'Île-de-France, adhérente depuis 2008) et constitue la matrice d'un réseau européen.

L'invention de la gouvernance agriurbaine et les projets de territoire

Toutes ces initiatives finissent par engendrer une réinvention de la gouvernance territoriale, marquée par l'inclusion progressive des agriculteurs dans les processus de décision spatiale, surtout depuis que la *rurbanisation* s'est répandue. Émigrant avec leur mode de vie dans des territoires ruraux accueillants, ces *rurbains* ont d'abord construit leur appartenance. Ils se sont saisis du pouvoir municipal, ont revendiqué leur autonomie de planification contre la ville centre au nom de leur volonté de maintenir le cadre de vie qu'ils étaient venus chercher.

Leurs rapports avec l'agriculture ont d'abord été conflictuels : les rurbains voulaient surtout conserver ou recréer un paysage champêtre, sans comprendre qu'il résulte d'une relation dynamique et complexe entre les agriculteurs et leur espace de production. Peu à peu, une autre lecture s'est imposée, celle d'un projet de coconstruction territoriale et d'une conception partagée de la gouvernance. Ce débat de fond sur la participation à la gestion est aussi celui de l'origine politique de la territorialisation : création régionale des PNR *versus* initiative locale des projets agriurbains.

Le parc naturel régional

Le PNR est une forme territoriale créée en 1967 pour défendre, restaurer et promouvoir des patrimoines naturels et culturels remarquables menacés. Ces menaces proviennent souvent de la déprise agricole qui disloque les territorialités agraires, mais aussi, en particulier en Île-de-France, de l'urbanisation. Les premiers PNR ont été initiés par des associations de défense de la nature et du paysage. Héritières des villégiateurs parisiens du XVIII^e siècle qui avaient construit leurs maisons de campagne dans les paysages les plus pittoresques, ces associations portent un modèle de territoire façonné à partir de leurs enjeux propres, dont le lien direct à l'agriculture, initialement fort, a été substitué par le lien à la nature. Elles se sont donc heurtées à l'autre forme de territorialisation que continue de porter l'agriculture moderne. Cette opposition entre ces deux formes territoriales est aussi celle des plateaux par rapport aux vallées où effectivement il y a eu déprise agricole ; mais elles sont suffisamment attirantes aux citoyens pour que la villégiature continue d'y prospérer.

Dans le premier PNR francilien, celui de la Haute Vallée de Chevreuse, les villégiateurs ont pris le pouvoir pour maintenir ce « sanctuaire de la nature ». Ils rejettent toutes les sources de nuisances hors des limites du parc : le traitement des déchets (même des leurs), l'agriculture de grande culture, l'activité économique

(même s'ils sont eux-mêmes de grands consommateurs de produits industriels). Paradoxalement, la très ancienne territorialisation agricole n'a pas été prise en compte malgré ses paysages et bâtiments remarquables, car elle n'a pas sa place dans la philosophie du PNR. L'agriculture du parc doit être conforme à une image territoriale nouvelle, qui n'est pas sans évoquer le pittoresque que recherchent toujours les villégiateurs (Schubert, 2001). À travers ce filtre étroit, les agriculteurs des plateaux ont tout naturellement été exclus de la gouvernance du Parc. Par contre, dans celui du Vexin français, les agriculteurs ont su maintenir leur position politique et la gouvernance en est effectivement partagée. Ce fut facilité par le fait que le territoire du Vexin s'ancre sur un vaste plateau, alors que les paysages de vallées dominant à Chevreuse, où les plateaux sont très morcelés. Le fait que les nouveaux PNR franciliens parisiens sont créés dans des zones où les plateaux sont bien homogènes devrait ainsi faciliter le partage de la gouvernance.

Les projets agriurbains de la ceinture verte

La labellisation en PNR n'avait pas été accordée aux espaces ouverts des franges urbaines, et notamment dans la ceinture verte. Or, c'est là que les premiers rurbains se sont installés dans les décennies 1970/1980 ; ils ont bientôt compris que le maintien de leur cadre de vie passait par celui de l'agriculture. Pourtant, la stratégie des agriculteurs visait plutôt le retrait, que ce soit par abandon ou par délocalisation. Aussi les acteurs locaux ont-ils développé des politiques spécifiques afin de maintenir l'activité économique agricole en garantissant aux agriculteurs un avenir local grâce au maintien des conditions propres au fonctionnement et aux projets de leurs exploitations. C'est comme cela que sont apparus en ceinture verte les projets agriurbains (PAU) de territoire. Le déroulement de leur création s'est établi selon le même schéma : établissement d'une organisation porteuse, souvent sous forme associative mais aussi sous forme de projet communal ou intercommunal, établissement d'une charte cosignée par l'agriculture et la ville, et engagement d'un programme d'action restaurant les qualités requises par l'espace agricole, tout en facilitant le partage entre la récréation et l'éducation citoyennes et les besoins des agriculteurs.

Bien que n'étant cadré par aucun texte réglementaire, le concept de projet agriurbain se développe et bénéficie aujourd'hui du soutien de la Région Île-de-France. Le SDRIF 2010 a ainsi entériné leur existence en les identifiant comme composante essentielle de la ceinture verte, tandis que l'Agence régionale des espaces verts (AEV) réfléchit à favoriser la mutation des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) en projets agriurbains. Cette politique devra néanmoins maintenir la primauté des acteurs locaux dans l'élaboration et la gouvernance des PAU.

Utopies, nostalgies et réalités

Les projets dont nous venons de parler sont tous issus d'initiatives locales qui ont pu prendre forme grâce au travail de concertation qui les a précédés et qui continue de les animer tout au long de leur développement. Les territoires ainsi mis en projet sont donc coconstruits selon une logique qui permet de fédérer les projets propres à chacun de leurs acteurs, qu'ils soient citoyens ou agriculteurs. Mais de nombreux professionnels de l'aménagement ne semblent pas aussi proches de la réalité économique de l'agriculture contemporaine, et leurs projets sont encore souvent porteurs d'une vision nostalgique, nourrie des images d'une agriculture qui n'a plus vraiment sa place dans l'économie actuelle.

Pourtant, les précurseurs de l'urbanisme moderne que furent les grands utopistes du XIXe siècle, en se préoccupant déjà de la place des espaces ouverts dans les villes qu'ils imaginaient, le faisaient en

s'appuyant sur ce qu'était la réalité économique de leur époque. Les plus importantes de ces utopies urbaines (celles de More, Fourier, Owen ou Godin, par exemple) ont été ce que Françoise Choay (1965) a appelé des « modèles », en ce sens qu'elles ont anticipé, chacune à leur manière, ce qu'allaient devenir les questions urbaines 100 ans plus tard.

A contrario, l'observation que nous avons faite ces dernières années, notamment à travers l'analyse des réponses faites au concours d'idée de l'OIN-Saclay¹⁰, nous laisse penser qu'en matière de projets périurbains, les utopies les plus souvent formulées ne sont plus en mesure de remplir cette fonction fondatrice. La raison en est que la distance prise avec la réalité socio-économique des territoires agricoles, ceux qui entourent majoritairement la ville, fait que ces projets relèvent moins de l'anticipation que de la nostalgie. En d'autres termes, alors que Fourier ou Godin avaient une vision assez juste de ce qu'allait devenir la société industrielle dans laquelle ils vivaient, nombre de praticiens actuels du projet périurbain dessinent l'avenir des territoires agricoles sans en connaître le fonctionnement, et donc sans être capables d'anticiper sur leur évolution à venir. À défaut d'anticipation, les projets se construisent donc le plus souvent sur des images nourries de nostalgie.

L'hypothèse générale que nous formulons ici est que cette situation provient d'une rupture qui s'est progressivement installée durant le XXe siècle entre le monde et la culture citadine d'un côté, et le monde et la culture agricole de l'autre. Cette rupture n'est pas corrigée, loin de là, par l'enseignement que reçoivent les acteurs de projets, du fait du cloisonnement de plus en plus prononcé entre les différentes filières disciplinaires.

Cette première hypothèse en induit une autre : pour que les projets agriurbains soient à la fois novateurs (donc créatifs) et anticipateurs (donc réalistes), il faudrait qu'ils soient conduits ou animés par une figure professionnelle spécifique, que nous proposons d'appeler « l'agriurbaniste » et à la formation de laquelle le collectif que nous avons constitué (le Cerapt) propose de contribuer dans le cadre d'expérimentations pédagogiques soutenues par une démarche de recherche appropriée.

Vers de nouvelles figures de professionnels de l'aménagement

L'agriculture urbaine est, par essence, pluridisciplinaire. Or, les deux domaines auxquels elle se rattache le mieux, l'agronomie et l'architecture, se sont constitués de longue date dans un certain isolement, pour ne pas dire une grande ignorance réciproque. Concevoir l'agriurbanisme comme un nouveau métier, ou tout au moins une nouvelle spécialité, demande donc de réorganiser l'enseignement en le sortant de ses cloisonnements historiques.

L'enseignement de l'agronomie, pour sa part, se concentre essentiellement autour d'une logique de filière avec, d'un côté, tout ce qui touche à l'amélioration des techniques de production, et de l'autre ce qui touche à la commercialisation, avec le secteur de l'agroalimentaire. Les notions concernant l'organisation spatiale de l'activité agricole sont le plus souvent réduites à l'adaptation du système d'exploitation à l'environnement physique ou aux questions de rotation ou d'assolement des cultures. La proximité urbaine et ses conséquences sur le fonctionnement spatial de l'exploitation agricole, de même que les stratégies mises en œuvre par les agriculteurs pour s'adapter à cette proximité, ne sont enseignées que de façon très marginale. Les urbanistes, quant à eux, sont principalement issus du monde de l'architecture, avec une vision de la ville « urbanocentrée » qui intègre volontiers le jardin comme composante urbaine mais qui considère encore souvent les espaces de l'agriculture comme de simples réserves foncières (le blanc sur la carte). Il faut dire que, durant des millénaires, les architectes ont construit des villes qui n'étaient jamais en contact direct avec l'agriculture. La ceinture maraîchère qui les entourait jouait le rôle de territoire intermédiaire, avec un parcellaire et une organisation spatiale qui étaient presque de nature urbaine, et des professionnels qui

alliaient un savoir-faire agricole et un statut social citoyen.

Pourtant les territoires contemporains du périurbain reformulent les questions de l'aménagement du territoire du fait que les extensions urbaines se développent aujourd'hui sur des terres agricoles. La vision nostalgique des jardins potagers ou des vergers qui entouraient la ville d'autrefois, si elle a une place légitime du point de vue des attentes sociales, n'est pas de nature à répondre durablement, et à l'échelle de la région urbaine, aux nécessités de l'aménagement de l'ensemble des territoires concernés.

De nouvelles compétences doivent donc être mises en œuvre pour que les contraintes spatiales de l'agriculture soient intégrées dans les projets urbains, et pour que les attentes du monde citoyen soient prises en considération par les agriculteurs.

Des processus pédagogiques à inventer

Imaginer que l'agriurbanisme devienne un nouveau métier doté de son propre système universitaire de formation est sans doute encore irréaliste. Mais il pourrait tout au moins devenir une spécialité reconnue et construite à partir d'un processus pédagogique interuniversitaire qui s'appuierait sur des compléments de formation donnés à des architectes, à des paysagistes et à des agronomes, et complétés par des approches de terrain abordées à l'occasion d'ateliers communs. Car ce qui rapproche le mieux ces professions si différentes en elles-mêmes, c'est bien le fait que leurs compétences respectives sont sollicitées sur les mêmes territoires.

Les programmes pédagogiques à mettre en place pourraient commencer par une simple initiation des uns à la spécialité des autres. Il faudrait pour cela qu'un effort soit fait dans le sens de l'élaboration d'un discours didactique permettant :

- aux agronomes de connaître les grands principes qui régulent les phénomènes d'étalement urbain, en termes de réglementation, de construction de la forme urbaine et de ses réseaux, de formulation des désirs citoyens vis-à-vis de la « campagne », etc. ;
- aux urbanistes (architectes ou paysagistes) de mieux comprendre le fonctionnement social, économique et spatial de l'agriculture.

Des expérimentations pédagogiques ont été initiées dans ce sens depuis 2007 à l'occasion d'une collaboration associant les Écoles d'architecture et de paysage de Versailles à AgroParisTech (ex-Institut national d'agronomie). Outre les échanges entre enseignants, qui en constituent le point de départ, les élèves de ces trois écoles sont invités à travailler sur le même terrain dans le cadre d'un travail de recherche (pour les paysagistes), de projet (pour les architectes) ou de spécialisation (pour les agronomes). Les premiers résultats de cette mutualisation pédagogique sont encourageants et l'on a pu constater que l'expression spatiale de l'activité agricole pouvait devenir une composante capable d'enrichir la créativité des concepteurs de projets de territoire tout en garantissant les conditions fonctionnelles de leur durabilité.

Rester proche de la réalité des territoires...

L'expérience des projets agriurbains réalisés ou émergents en France montre bien que les solutions qui ont vérifié leur efficacité dans une région donnée ne sont pas forcément transposables dans une autre région. Ce constat est encore plus évident lorsque l'on compare des cas d'agricultures urbaines dans différents pays du monde. Il sera donc important, pour que la figure professionnelle que nous voulons faire émerger acquiert

une dimension internationale, d'éviter de donner un caractère « universel » aux concepts et démarches qui seront enseignés.

Une différence majeure tient à la place relative qu'occupent les préoccupations d'ordre alimentaires et celles qui tiennent à la qualité du cadre de vie. Même si les deux préoccupations se rejoignent aujourd'hui, il est évident que l'attente alimentaire des pays du Nord (agriculture biologique ou labellisée, cueillette à la ferme, etc.) n'est pas celle des pays du Sud. Les aménités paysagères, elles non plus, n'ont pas le même sens et ne sont pas émises par les mêmes catégories sociales au Nord et au Sud.

Chaque projet doit donc tenir compte des spécificités du territoire où il s'applique, tant du point de vue des attentes citadines que des capacités des agriculteurs à s'y adapter. C'est pour cela que ce type d'enseignement, s'il doit s'appuyer sur une approche conceptuelle nourrie par les disciplines concernées, doit avant tout rester proche de la réalité des territoires.

... et de la protection de l'environnement

La dimension environnementale de ces projets émergents doit aussi être prise en compte avec réalisme, c'est-à-dire en se tenant à distance de certains discours incantatoires tenus sur le développement durable. Par exemple, la question des *food-miles*, évoquée plus haut, ne doit pas nécessairement conduire à instaurer des « petites fermes maraîchères » tout autour des villes, comme on le voit dans de nombreux projets¹¹. Il est sans doute préférable, dans un souci de protection de l'environnement, de cultiver les denrées alimentaires à des distances raisonnables de leurs lieux de consommation, mais il est raisonnable aussi de les cultiver sur des terres et sous des climats qui leur conviennent. Sans cela, la petite ferme maraîchère de la région parisienne pourrait aussi devenir un lieu où l'on gaspille de l'énergie à force de s'obstiner à y pratiquer des formes d'agriculture qui n'y sont pas rentables. Il ne faudrait pas oublier non plus que la cueillette à la ferme ou la vente sur place, souvent vantées pour leurs qualités écologiques, sont particulièrement consommatrices de carburant étant donné le nombre de véhicules qui doivent se rendre sur le lieu de production : le taux global d'émission de carbone est beaucoup plus faible lorsqu'on déplace les denrées alimentaires vers les villes que lorsqu'on déplace les clients vers la ferme...

Le discours en vogue sur l'agriculture biologique est lui aussi très ambigu du point de vue des *food-miles*. Si cette agriculture est en elle-même respectueuse de l'environnement, elle s'adresse à une clientèle qui ne se satisfait pas des seules productions locales et saisonnières. Les producteurs biologiques de la région parisienne sont ainsi contraints de compléter leur offre par des produits d'importation achetés à Rungis et qui représentent, de plus en plus, la majeure partie de leur offre commerciale. Or, cette agriculture étant plus exigeante en main-d'œuvre, elle tend à se délocaliser vers les régions du monde où celle-ci est la moins chère. En observant les rayons ou les marchés bios, on constate aisément que les produits qui y sont proposés viennent de plus en plus loin, le plus souvent par avions-cargos, au point que l'agriculture biologique pourrait bien devenir rapidement, à l'échelle de la planète, particulièrement polluante. Du point de vue du projet agriurbain, le discours bio, d'ailleurs largement adopté par la grande distribution agroalimentaire, va ainsi à l'encontre des projets constructifs, soucieux de trouver une juste place à une agriculture de proximité réaliste.

Ces solutions si souvent prônées et qui ne sont durables, en définitive, ni économiquement ni écologiquement, illustrent bien la nécessité de rapprocher la conception des projets de la réalité des territoires. Elles montrent bien aussi que pour que la dimension utopique, nécessaire à la créativité d'un projet, retrouve sa valeur anticipatrice, nécessaire à son réalisme, il faut se détacher de toute vision nostalgique : le retour vers le passé n'a jamais été une solution durable.

Conclusion

Lorsque, empruntant à Charles Fourier¹², le Comte de Choulot parlait de « composer un ensemble qui devient, pour les yeux, la propriété de chacun » (comte de Choulot, 1863), il exprimait, dans un contexte certes différent, ce que la société citadine moderne peut attendre aujourd'hui des agriculteurs : la gestion, selon leurs propres règles économiques, d'un paysage agricole érigé en bien commun et offert au regard de tous. Quarante ans plus tard, lorsque Ebenezer Howard imagine et réalise la première cité-jardin¹³, dans la lignée des utopistes qui l'ont précédé, il conçoit une relation entre la ville et le monde agricole qui l'entoure en donnant à celui-ci une forme et un rôle qui correspondent au contexte agro-économique de l'époque.

Les projets agriurbains qui se dessinent aujourd'hui sont potentiellement les laboratoires territoriaux dans lesquels pourrait s'opérer l'actualisation de ces utopies urbaines des deux siècles passés. Il suffirait pour cela que l'agriculture soit comprise pour ce qu'elle est, une activité économique, certes devenue multifonctionnelle, mais qui ne peut survivre à grande échelle que si la durabilité de sa fonction première est assurée. Dans ces conditions, sa compatibilité avec la ville en expansion est possible et ses autres fonctions peuvent trouver leur place dans des projets de territoires coconstruits.

Compris comme le résultat d'une activité économique consistant essentiellement à produire des denrées alimentaires, en équilibre avec le marché correspondant, les paysages agricoles peuvent alors devenir l'infrastructure d'autres activités :

- récréatives, avec les gîtes ruraux, tables d'hôtes et autres formes de tourisme rural. Et c'est bien là qu'il faut placer aussi les cueillettes à la ferme...
- éducatives, et il serait bien que les fermes pédagogiques, trop souvent faites à l'image des rêves de Marie-Antoinette, montrent aussi l'agriculture réelle...
- environnementales, car l'agriculture qui a toujours contribué à absorber les déchets de la ville le fait encore aujourd'hui...
- ou simplement paysagères, lorsque des entreprises de toutes sortes recherchent la qualification des paysages de « campagne ».

Mais il faudrait qu'elle cesse de n'être comprise que comme une « nature par défaut », qu'elle n'a jamais été, et que soit reconnue sa véritable valeur agricole.

Notes

1. Collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire (<http://agriurbanisme.fr>).
2. Chalas, Y., « Les figures de la ville nature », in Dubois-Taine, G., Chalas, Y., *La Ville émergente*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1997.
3. Institut de géographie alpine.
4. *Les paysages agricoles de l'Île-de-France. Regards croisés, agriculteurs, citadins*, catalogue de l'exposition photo, laurif, 2004.
5. Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (<http://alliancepec.free.fr/Webamap>).
6. Schéma directeur de la Région Île-de-France (<http://www.sdrif.com/>).
7. Adopté par la Région en septembre 2008, mais pas encore par l'État.
8. Voir <http://www.adayg.org>.

9. Voir <http://www.terresenvilles.org>.
10. Opération d'intérêt national sur le plateau de Saclay. Voir <http://www.oin-h238.fr/fr/index.php>.
11. Notamment ceux proposés en réponse au concours d'idée de l'OIN de Saclay. Voir Giacchè, G., Hage, S., « Which Agricultural Strategy for the Saclay Plateau ? » in *Actes du colloque de Leuven : Rurality near the City*, 2008.
12. Fourier, Ch., *Traité de l'association domestique-agricole*, Paris, 1822. Dans son projet pour Le Vésinet, Choulot a largement repris et développé les idées que Fourier avait proposées pour son Phalanstère.
13. Letchworth, près de Londres, inaugurée en 1903.

Roland Vidal et André Fleury

Roland Vidal est docteur en paysage et enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

Courriel : r.vidal@versailles.ecole-paysage.fr

André Fleury est agronome et professeur émérite d'agriculture périurbaine dans cette même école.

Courriel : a.fleury@versailles.ecole-paysage.fr

Tous deux ont fondé, avec un architecte, Luc Vilan, et un agronome, Joël Michelin, le collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire (le Cerapt, présenté sur agriurbanisme.fr).

Bibliographie

Choay, F., *L'Urbanisme, Utopies et Réalités. Une anthologie*, Paris, Le Seuil, 1965.

Choulot (comte de), P. L., *L'Art des jardins, ou Étude théorique et pratique sur l'arrangement extérieur des habitations*, Paris, Dentu, Fontaine, 1863 (réédité en 1982 par le Syndicat d'initiative du Vésinet).

Donadieu, P., Fleury, A., « La construction contemporaine de la ville-campagne », in *Revue de géographie alpine*, 2003, n° 91, 4, p. 19-28.

Dubois-Taine, G., Chalas, Y., *La Ville émergente*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1997.

Fourier, Ch., *Traité de l'association domestique-agricole*, Paris-Londres, Bossange, 1822 (consultable sur <http://books.google.com>).

Giacchè, G., Hage, S., « Which Agricultural Strategy for the Saclay Plateau ? » in *Actes du colloque de Leuven : Rurality near the City*, publication électronique, université de Leuven, 2008, <http://realitynearthecity.be>.

Hiroko, A., *L'Agriculture participative à dynamiques bretonnes de la vente directe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

Howard, E., *Les Cités-Jardins de demain*, Paris, Sens et Tonka, 1998 (version anglaise : *Garden Cities of tomorrow*, 1902, consultable sur <http://books.google.com>).

laurif, *Les Paysages agricoles de l'île-de-France. Regards croisés, agriculteurs, citoyens*, catalogue de l'exposition photo, Paris, laurif, 2004.

Philipponneau, M., *La Vie rurale de la banlieue parisienne*, Paris, Armand Colin, 1956.

Schubert, Ph. et F., *Les Peintres de la vallée de Chevreuse*, Paris, Édition de l'Amateur, 2001.

Vidal, R. et Fleury A., « Agriculture, City and Territory : French experiments in urban agriculture », in *Actes du*

colloque de Leuven : Rurality near the City, publication électronique, université de Leuven, 2008, <http://realitynearthecity.be> (version française consultable sur <http://agriurbanisme.fr/publi.html>).

Vidal, R., Vilan, L., « L'agriurbanisme : une spécialité professionnelle à construire », in *Anthos*, 2008, n° 3-08, p. 56-57.